

RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
(Filiale des ouvrages existants)

[illegible]

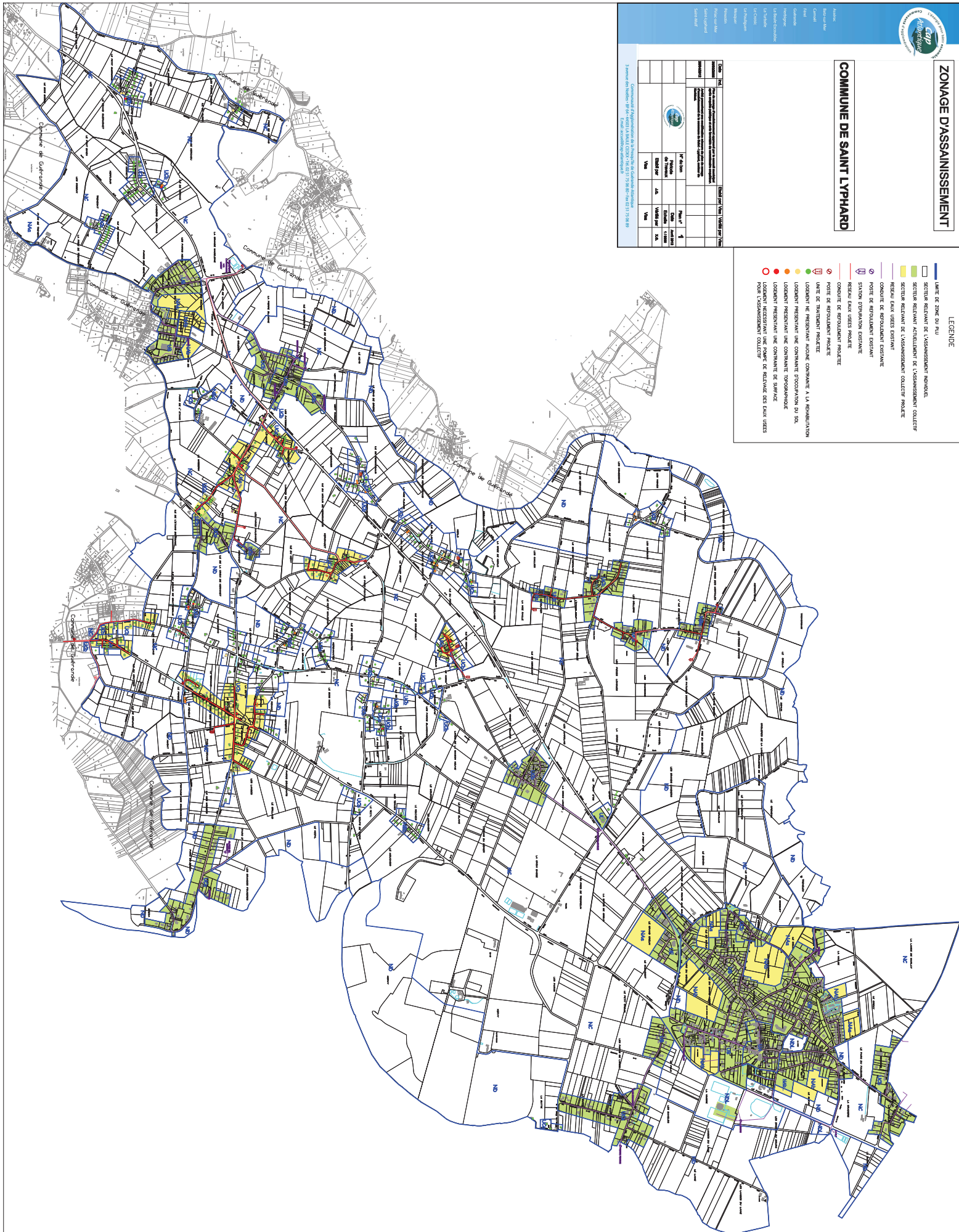
3 avenue des Noëdics • BP 64 • 44503 LA BAULE CEDEX • Tél. 02 51 75 06 80 • Fax 02 51 75 06 89
Email: accueil@cap-ibis-rouge.fr

Email: acord@cap-ibb.org

LEGENDE

- RESEAU EAUX USEES EXISTANT
CONDUITE DE REFOULEMENT EXISTANTE
POSTE DE REFOULEMENT EXISTANT





NOTICE DES ANNEXES SANITAIRES

Préambule

CAP Atlantique, dans le cadre de ses compétences, assure la gestion des Services Publics de l'eau et de l'assainissement pour les 15 communes du territoire.

La gestion du service public est assurée pour ces deux compétences au travers de deux contrats distincts en délégation. Ce contrat débuté en janvier 2008 s'achèvera le 31 décembre 2015.

Il comprend l'exploitation de la production et de la distribution en eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés.

Pour l'assainissement, le contrat comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Alimentation en eau potable :

L'eau potable distribuée sur le territoire provient de ressources tripartites (par ordre de priorité de production) que sont :

- L'usine de production de Férel située à proximité de la Vilaine propriété de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine.
- L'usine de la nappe de Campbon, propriété de la CARENE
- L'usine de l'étang de Sandun, commune de Guérande, propriété de CAP Atlantique

Le tableau, ci-dessous, présente quelques chiffres clés liés à l'alimentation en eau potable du territoire et de la commune de St Lyphard.

Chiffres 2011 – Source Rapport Annuel du Délégué – SEPIG Atlantique	CAP ATLANTIQUE	SAINT-LYPHARD
Nombre de branchements	63 827	1 965
Volume consommé (m ³)	5 679 262	155 461
Linéaire de conduite (Km)	1 297	64

Rappel des consommations des années précédentes : 2008 : 157 269 m³, 2009 : 154 448 m³, 2010 : 157 916 m³
On notera que la distribution en eau potable de la commune de Saint-Lyphard se fait au travers du comptage d'import de Kerboug sur les feeders de diamètre 700 mm. en aval du château d'eau de Kerrouault en provenance de l'usine de production de Férel.

Assainissement des eaux usées

Le taux de desserte au réseau d'assainissement des eaux usées sur la commune est d'environ 67%.

Les effluents collectés par les réseaux séparatifs du bourg de la commune de St Lyphard sont transférés par l'intermédiaire de postes de refoulement vers la station d'épuration de Belle-fontaine. Cette station située au Nord Ouest de la commune, en rive des marais de la Grande Brière (mise en service en fin 2009) dispose d'une capacité de 5 200 Equivalents Habitants (EH). Cette station d'épuration traite également les effluents collectés sur les villages de Marlais, de Pompas, de Kerverte et d'Arbourg situés au sud de la commune d'Herbignac. En 2010/2011, la charge hydraulique moyenne représente 44%, la charge organique moyenne représente 41% de la capacité nominale de cette station.

D'autres villages tels Bréca (100 EH), Keralio (90 EH), Kerhinet (200 EH), Kerolivier (120 EH), Mézérac (115 EH) et La Madeleine (800 EH) disposent également de stations épuration (semi-collectives) adaptées aux traitements des effluents collectés sur chacun de ces hameaux.

A l'horizon fin 2013 (travaux en cours), les stations vieillissantes de La Madeleine (1994) et de Kerhinet (1976) devraient être délaissées au profit d'un transfert vers la station d'épuration de Livéry. Cette station située au Sud de la commune de Guérande, dans les marais dispose d'une capacité de 178 000 Equivalents Habitants.

Le tableau ci-dessous présente quelques chiffres clés liés à la collecte, et traitement des eaux usées sur le territoire et la commune de Saint-Lyphard.

Chiffres 2011 – Source Rapport Annuel du Délégué – SEPIG Atlantique	CAP ATLANTIQUE	SAINT-LYPHARD
Nombre de branchements raccordés	53 566	1 322
Poste de refoulement	304	14
Linéaire de conduite (km)	789	32

Le bilan d'activités établi (en septembre 2012) par le Service Public de l'Assainissement Non-Collectif (SPANC) présente la répartition suivante :

- assainissement individuel contrôlé favorable : 55,5 %
- assainissement individuel contrôlé défavorable : 36 %
- assainissement individuel inaccessible : 8,5 %